



CAAMI-info

Contenu

p.1 Chez le pharmacien, avec ou sans papier?
p.2 Le trajet de soins buccaux

p.3 Vaccination des enfants
p.4 Nettoyer et assainir

septembre
octobre
2021

Chez le pharmacien, avec ou sans papier?

Depuis le 1er janvier 2020, la prescription électronique de médicaments est obligatoire pour les prescripteurs suivants:

- médecin généraliste;
- médecin spécialiste;
- dentiste;
- sage-femme.

Il reste cependant quelques exceptions, comme dans le cas d'une prescription durant une visite du médecin généraliste à votre domicile, ou si votre médecin généraliste a plus de 64 ans. Cette prescription électronique ne concerne pas non plus les patients hospitalisés.

Avec papier?

En tant que patient, dans la plupart des cas, vous ne recevez donc déjà plus de prescription manuscrite, mais bien une preuve de la création d'une prescription électronique.

Le prescripteur imprime pour vous une version papier de cette «preuve de prescription électronique» que vous pouvez utiliser pour aller chercher le médicament à la pharmacie.

Le pharmacien peut ainsi consulter et honorer la prescription électronique avec son ordinateur.

Sans papier?

Depuis septembre 2021, vous pouvez, en tant que

patient, vous rendre chez votre pharmacien pour retirer vos médicaments même sans preuve papier d'une prescription électronique.

Vous pouvez présenter directement la prescription électronique sur votre smartphone (via plusieurs applications - iOS/Android ou application web - comme notamment www.masante.belgique.be), ou bien le pharmacien peut accéder à vos prescriptions en cours via votre carte d'identité (e-ID) ou un autre identifiant (numéro de registre national).

Si vous ne le souhaitez pas ou que vous ne disposez pas de ces possibilités numériques, vous pourrez toujours vous rendre chez le pharmacien avec la preuve de prescription papier.

Le prescripteur vous informera sur vos possibilités en tant que patient et vous laissera le choix.

Avantages?

Grâce à la diminution de la charge de travail administratif et de la papperasserie, les médecins et pharmaciens ont plus de temps pour soigner et conseiller.

Tout est plus rapide et demande moins de papier...

Pour vous, plus de risque de perdre votre prescription puisqu'elle est disponible de façon électronique.

Le trajet de soins buccaux

Vous ne vous êtes pas rendu chez votre dentiste l'année dernière? 40% des Belges ne va pas chaque année chez le dentiste. Un contrôle annuel est cependant très important pour vos dents et votre santé générale.

Un trajet de soins buccaux?

Vous avez au moins 18 ans et vous vous rendez tous les ans chez le dentiste? Vous bénéficierez grâce à ce trajet de soins buccaux d'un remboursement plus élevé pour vos frais dentaires.

Le remboursement du détartrage diminue par exemple de moitié si vous n'êtes pas allée chez le dentiste l'année qui précède.

Pour qui?

Le trajet de soins buccaux s'adresse à toutes les personnes d'au moins 18 ans. Vous ne devez rien demander, cela s'applique automatiquement.

Les enfants et les moins de 18 ans se rendent gratuitement chez le dentiste, excepté pour les soins orthodontiques. Pour eux, il n'y a donc pas de trajet de soins buccaux.

Pour quels soins dentaires?

Le trajet de soins buccaux vaut pour tous les soins dentaires, à l'exception:

- des consultations dentaires,
- des soins préventifs,
- de l'orthodontie,
- de la parodontologie.

Pour ces soins, il reste donc toujours une quote-part personnelle (ticket modérateur).

Pas de visite?

Pas eu de visite l'an dernier? Théoriquement vous devriez payer plus cher l'année suivante, en fonction du type de soins et du fait que vous ayez droit ou non à l'intervention majorée...

Mais la pandémie vous a peut-être empêché de voir votre dentiste? Exceptionnellement vous pourrez donc conserver le meilleur remboursement de vos soins en 2021 même si vous n'avez pas vu le dentiste en 2020. Nous vérifierons simplement que vous y êtes allé en 2019.

A l'heure d'écrire ces lignes, nous ne pouvons cependant pas vous garantir que l'exception sera prolongée pour 2022! Nous vous conseillons donc de ne pas négliger vos soins dentaires cette année.



Faites-vous vacciner!

Vaccination des enfants

Les bébés et les jeunes enfants doivent encore développer leurs résistances contre les maladies. Et tomber malade en fait partie. Nous possédons tous une résistance naturelle, mais parfois, cela ne suffit pas. Il existe néanmoins des vaccins contre les maladies les plus courantes. Voici un aperçu des possibilités.

Qu'est-ce qu'un vaccin?

Un vaccin est composé de germes pathogènes morts ou fortement affaiblis (virus ou bactéries). Lorsque votre enfant se fait vacciner, le corps réagit et produit des anticorps. Ces anticorps attaquent les germes pathogènes et protègent donc contre les maladies. Les anticorps restent présents dans le corps, mais après un certain temps, ils diminuent. Une nouvelle vaccination est alors nécessaire.

Pourquoi vacciner?

Les enfants reçoivent des anticorps à la naissance, mais ils ne peuvent les protéger éternellement. Le lait maternel contient également des anticorps, mais ils sont moins puissants qu'un vaccin. La vaccination est le moyen plus efficace pour aider votre enfant à développer des anticorps ainsi qu'une meilleure résistance.

En Belgique, seule la vaccination contre la polio est obligatoire.

Les autorités conseillent également certaines vaccinations de base:

- Diphtérie (croup)
- Tétanos
- Coqueluche
- Méningite et septicémie
- Hépatite B (inflammation du foie)
- Rougeole
- Oreillons
- Rubéole
- Pneumocoques et otite moyenne
- Rotavirus (infection gastro-intestinale)
- Pneumocoques
- Méningocoque de type C

Tous les vaccins de base sont gratuits via les programmes de vaccination communautaires, sauf contre le rotavirus. Vous devez acheter vous-même ce vaccin en pharmacie. Mais si l'enfant a moins de huit mois, la CAAMI rembourse partiellement le vaccin.

A qui vous adresser?

Rendez vous sur le site de ONE pour plus d'informations sur le programme de vaccination et les vaccins.

- www.one.be
- info@one.be

Remboursé vite et en sécurité!

Vos remboursements se font toujours par chèque circulaire? Si oui, envisagez de fournir votre numéro de compte à votre office CAAMI.

L'émission d'un chèque circulaire est pas uniquement cher, mais peut se perdre ou se faire voler. En plus il n'a qu'une durée de validité de trois mois!

L'utilisation d'un numéro de compte est la façon la plus sécurisée pour faire rembourser vos attestations de soins et indemnités. Même si vous changerez de numéro l'argent reviendra à la CAAMI en attendant que vous nous signaliez un nouveau numéro de compte.

L'annonce ou le changement d'un numéro de compte peut se faire électroniquement dans l'application MyCAAMI et via un formulaire que vous pouvez trouver en bas de chaque page de notre site dans la rubrique 'formulaires'. Complétez le, joint l'annexe demandée et renvoyez le à votre office CAAMI.

Nettoyer et assainir

C'est l'automne, nous allons à nouveau passer plus de temps à l'intérieur. Une maison propre est évidemment bien plus agréable et le nettoyage va nous occuper tout au long de la saison.

Mais saviez-vous que nettoyer peut être mauvais pour votre santé? Une mauvaise utilisation des produits d'entretien peut en effet libérer des vapeurs toxiques. D'après le centre antipoisons, les produits d'entretien constituent (après les médicaments) la plus grande cause d'accidents.

Nos eaux usées sont également polluées par des produits chimiques que nous utilisons pour nettoyer. L'ammoniaque et l'eau de javel sont particulièrement nocives pour l'environnement et l'utilisateur.

Voici donc quelques conseils pour nettoyer sagement:

- Lisez l'étiquette des produits pour voir s'ils sont dangereux et comment s'en protéger
- Evitez d'acheter des produits avec un symbole de danger, il existe souvent des alternatives moins dangereuses.
- Suivez toujours le mode d'emploi et ne dépassez pas la dose indiquée! Si la quantité à utiliser n'est pas indiquée, essayez d'en utiliser le moins possible: c'est plus économique, plus sain et plus écologique.
- Conservez vos produits d'entretien hors de la portée des enfants et ne nettoyez pas en leur présence.
- L'eau de javel n'est pas un produit d'entretien: elle blanchit la saleté et désinfecte, mais ne nettoie pas. Il s'agit d'un produit dangereux et nocif. Si vous souhaitez malgré tout l'utiliser, ne le faites surtout pas en combinaison avec (ou juste après) d'autres produits servant à détartrer ou à déboucher par exemple. Des vapeurs de chlore toxiques peuvent se libérer!
- N'abusez pas des produits désinfectants: dans une habitation normale, il n'est pas vraiment utile de désinfecter. Nettoyez normalement avec un nettoyeur toutes surfaces ou avec des

produits écologiques comme le vinaigre, le savon vert et le soda. Si vous souhaitez malgré tout désinfecter sur conseil de votre médecin, il faut toujours au préalable bien nettoyer, sinon, le désinfectant n'agit pas.

- Un chiffon en microfibre humide réutilisable constitue un excellent moyen pour nettoyer: efficace et écologique.
- Chassez les odeurs en aérant! Evitez les aérosols et les désodorisants! Ils pulvérisent le produit en fines particules que vous respirez et qui sont nocives pour la santé.
- Lavez les torchons ou les loques de vaisselle à 60°C et utilisez-en chaque jour un nouveau. Après une journée, le torchon contient plein de bactéries.
- N'utilisez pas trop longtemps votre sac aspirateur et nettoyez les filtres dans de l'eau savonneuse chaque fois que vous changez de sac ou remplacez-les par de nouveaux filtres. Lisez le mode d'emploi.
- Aérez bien pendant que vous passez l'aspirateur.
- N'utilisez pas trop d'eau pour nettoyer afin de limiter la quantité d'humidité dans la maison. Nettoyez avec une serpillère humide plutôt qu'avec abondamment d'eau. Séchez le sol après le nettoyage.

